SORTIE GOLF ANNUELLE 2025
PAIEMENT DU SOLDE

Lors du cocktail du 3 avril a été évoqué le versement du solde de votre participation à la sortie annuelle qui aura bien lieu les 15, 16 et 17 juin à dans la région Dol de Bretagne.

Compte tenu du règlement du solde au golf, les chèques seront encaissés au début du mois de mai.

La participation s'élève à 1.000 € pour un couple, à 867 € pour les 5 couples dont la conjointe ou le conjoint ne joue pas au golf et à 625 € pour une personne seule.

Compte tenu des acomptes que vous avez versés, le montant du solde est le suivant :

- 700 € pour un couple
- 567 € pour les 5 couples dont la conjointe ou le conjoint ne joue pas au golf
- 435 € pour une personne seule

Suite au sondage fait au cocktail le nombre des voiturettes réservées est de 9 au Golf Saint Malo et 6 voire 7 au Golf des Ormes.

Pour ceux qui veulent prolonger le séjour, 9 chambres sont retenues le mardi soir au Golf Saint Malo sur les 10 réservées.

Le chèque à l'ordre de AVB sera à adresser à :

Olivier van Vlamertynghe
725 avenue Foch
78670 VILLENNES S/S

Golfiquement vôtre

Olivier van Vlamertynghe
06 73 39 63 78